

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 SG 49 Subventions (28 000 euros) aux associations Amazones Paris (Roissy en Brie), Association pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose (APIPD) (19^{ème}) et Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM) (1^{er}) pour la mise ne œuvre d'actions sociales et sanitaires à destination des originaires de l'Outre-Mer en 2021.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Amazones Paris, Association pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose (APIPD) et Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques MARTIAL au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Amazones Paris, 36 rue de Jussieu 77680 Roissy-en-Brie, pour la mise en œuvre d'un réseau d'accompagnement à destination des femmes en cours de traitement médical en cancérologie ;

Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association APIPD, 20 bis rue Édouard Pailleron 75019 Paris, pour l'organisation de nombreuses manifestations dont une semaine de sensibilisation en 2021 pour informer le public sur la Drépanocytose ;

Une subvention de 15 000 euros est attribuée au CASODOM, 7 bis rue du Louvre 75001 Paris, pour la mise en œuvre de son programme d'actions sociales.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 28 000 euros, répartie comme suit, 8 000 euros à Amazones Paris, 5 000 euros à l'APIPD et 15 000 euros au CASODOM sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2021 et suivants, au titre des DOM-TOM.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO